

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} mars 2016

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine (Absente en début de séance), METEAU Delphine, PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM. AUDOUIT Claude (Pouvoir MESSÉ Alain), GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre (Absent en début de séance), LELAURE Nicolas , MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Excusé : MESSÉ Alain

Secrétaire : Mme RAVARD Alexandra

Vote des subventions 2016

Le Conseil Municipal vote les différentes subventions communales au vu des demandes reçues. Le montant total des subventions votées est de 5 171 €.

Arrivée de Mme BOUTET Christine et Mr HENRIET Pierre

Convention avec le CCAS de Damvix : Cabinet Médical

Mr Le Maire présente la convention proposée par le CCAS de Damvix relative aux dispositions régissant les modalités financières pour participer au fonctionnement du cabinet médical de Damvix. Le montant de la participation financière est de 5€/habitant/an. Le Conseil, afin de favoriser la présence de médecins sur le secteur, accepte de signer la convention avec le CCAS de Damvix pour une année seulement. (vote : 9 voix pour 6 contre).

Demande de subvention enveloppe parlementaire : projet sentier La Porte de l'Île

Le Conseil accepte de faire une demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire concernant le projet de réalisation du sentier à La Porte de l'Île ainsi qu'une demande de subvention à titre de la DREAL. (vote : à l'unanimité)

Dotations de soutien à l'investissement local

Mr Le Maire informe que l'état propose une dotation de soutien à l'investissement local. Renseignement pris auprès des services, les dossiers DETR peuvent également être proposés pour cette dotation. Mr Le Maire propose de déposer 1 dossier (aménagement sanitaires, toiture et accessibilité de la salle des fêtes). Le Conseil accepte de déposer ce dossier (vote : à l'unanimité). Le Conseil ne validera définitivement le projet qu'en fonction du plan de financement et l'obtention des subventions. Le Conseil souhaitait également déposer un dossier identique pour la toiture de l'église (en plus du dossier DETR), mais il s'avère que le seuil du montant de travaux n'est pas atteint.

Distributeur de pains à La Porte de l'Île

Mr Le Maire informe que la préfecture a rejeté la délibération du 26 janvier 2016 concernant l'occupation du domaine public à titre gratuit pour l'installation du distributeur de pains à la Porte de l'Île. En effet suivant l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L1 donne lieu au paiement d'une redevance (...) ». L'occupation privative du domaine public est donc soumise à un principe général de non gratuité. Le Conseil décide de fixer la redevance à 1€/mois.(vote : 14 voix pour 1 contre)

Devis bordures « Les Ecluzeaux »

Le Conseil accepte le devis concernant l'achat de bordures pour les Ecluzeaux pour un montant de 228 € 50 HT. La pose sera effectuée par la municipalité. (vote : 10 voix pour 5 abstentions)

Adile Eco-Pass 2016

Le Maire informe que le Conseil Général de La Vendée reconduit pour 2016 le programme Eco-Pass. Celui-ci est une aide forfaitaire de 3 000 € attribuée à hauteur de 1 500 € par la Commune et de 1 500 € par le Conseil Général. Le Conseil accepte à l'unanimité de reconduire pour 2016 deux dossiers Eco-Pass. (vote : 15 voix pour)

Expérimentation Smart Grid Vendée

Le Conseil autorise le Sydev, ou les entreprises titulaires de marchés publics dans le cadre du Projet Smart Grid Vendée, à installer et exploiter des équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la consommation d'électricité dans les bâtiments communaux qui seront jugés intéressants. Cette action n'occasionne pas de coût à la charge de la commune. (vote : à l'unanimité)

Plan Communal de Sauvegarde

Mr Le Maire informe qu'il est obligatoire d'établir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le Conseil définit le schéma d'alerte des responsables communaux.

Exonération taxe foncière « maison de santé »

Mr Le Maire fait part d'un courrier de Mr Hugues FOURAGE concernant la mise en place de maison de santé pluri-professionnelle dans les communes. Afin d'encourager les initiatives locales et de rendre le dispositif attractif de ces maisons de santé, un certain nombre de députés ont déposé un amendement qui a été adopté dans le cadre de la loi de finances 2016, sur la possibilité offerte aux collectivités locale ou EPCI d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition, même si aucun projet de ce type n'est actuellement prévu sur la commune.

Barrières entre la route du marais desséché de Souil et Doix

Le conseil décide d'installer des barrières sur le chemin communal de Souil à Doix, ainsi que sur le chemin communal des bas de St Pierre vers la Levée du Bois Dieu afin d'éviter la circulation à tout véhicule certaines périodes de l'année et en fonction du temps (pluie ou dégel). Vote : 14 voix pour 1 abstention

Questions et informations diverses

Le Conseil décide de reconduire les séances de piscine d'été cette année.

Le Conseil décide d'installer des ganivelles sur les trottoirs « rue Edouard Savineau » à proximité de l'école afin d'éviter le stationnement des voitures au moment de l'entrée et la sortie des classes, celles-ci empêchant les enfants et les poussettes de circuler en toute sécurité, et ce, malgré les panneaux d'interdiction de stationner et les différents courriers d'informations distribués aux familles à chaque rentrée scolaire.

Le Conseil décide d'organiser une exposition au printemps 2017 au lieu de décembre 2016 en particulier, car nous accueillons en cette période la cérémonie cantonale des pompiers.

Monsieur le Maire informe,

- Qu'une commission finances aura lieu le 21 mars 2016 à 18 heures.
- Qu'une réunion concernant la signalétique aura lieu le samedi 19 mars à 10 heures en mairie avec tous les intéressés.
- Qu'une réunion publique aura lieu début avril concernant en particulier, le lancement du très haut débit (fibre) sur la commune.
- Que le prochain conseil aura lieu le mardi 29 mars 2016 à 19 h15.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 7 mars 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 3 mars 2016

Le Maire,
C. HENRIET